

## **Règlement course Bidarraiko lasterketa 2011**

### **Article 1 – organisation**

L'association baztandarrak loi 1901 organise le dimanche 22 mai 2011 la course de montagne Bidarraiko lasterketa, départ 9h place du fronton à bidarray.

### **Article 2 – définition de l'épreuve**

Bidarraiko lasterketa est une course de montagne de 21 kms sur 1700 mètres de dénivelé positif avec le départ et l'arrivée au village, le parcours est balisé et sécurisé.

### **Article 3 – condition d'admission des concurrents**

Un certificat médical de -1 an *de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition* devra être joint au bulletin d'inscription pour les non licenciés et concurrents étrangers. Pour les licenciés FFA ou FSCT, FSGT et UFOLEP (avec mention athlétisme), UNSS, UGSEL et FFTRI joindre la photocopie de la licence.

### **Article 4 – droit d'inscription**

Le montant des droits d'inscription par concurrent est de 20 euros via internet, de 25 euros le jour de la course.

### **Article 5 – ravitaillement**

Au nombre de 6 sur le parcours ( boisson-sucre-fruits)

### **Article 6 catégories des concurrents et classements**

Les titres seront décernés dans les catégories

On ne récompense pas 2 fois les coureurs qui sont dans les 5 premiers au scratch

Vétérans 1971 et avant

Séniors 1972 à 1988

Espoirs 1989 à 1991

### **Article 7 – poste de contrôle**

Ils sont répartis le long du parcours et sont des endroits de pointage obligatoire pour les concurrents

### **Article 8 – abandon**

Le concurrent doit obligatoirement prévenir ou faire prévenir le poste de contrôle et lui remettre son dossard.

### **Article 9 – sécurité et assistance**

Elle sera assurée par un réseau de poste de contrôle, de signaleurs et le centre français de secourisme .

**Article 10 – lutte antidopage**

Les participants aux épreuves hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivant du code du sport.

**Article 11 – assurance**

L'épreuve est couverte par une assurance multirisque association souscrite auprès de groupama.

Le présent règlement est consultable sur le site <http://www.baztandarrak.fr>